



## Suspension CAF ALS janvier 2023

Par **mariouchka**, le **22/02/2023** à **11:25**

Bonjour, je suis retraitée , j ai le minimum vieillesse et je touchais L ALS .Je paye ts les mois mon loyer sans probleme. En janvier 2023 L ALS est suspendu brusquement donc pas d allocation. Ma regie a pourtant renvoye mon attestation de paiement annuel. On l a renvoye une nouvelle fois. La en mars je ne pourrais pas payer mon loyer. La CAF me dit que mon dossier ne sera pas traite que d ici mois de Mai. Ma ne peut on pas me redonner mes allocations en urgence ? surtout que c est leur faute. La regie a fait son travail. Je suis desesperee. Merci de m aider si j ai une piste pr acclerer le dossier

Par **Pierrepaulejean**, le **22/02/2023** à **12:01**

bonjour

si vous avez la réponse de la CAF par mail, transmettez la à votre propriétaire en lui demandant de bien vouloir prendre en compte le problème administratif de la CAF

Par **mariouchka**, le **22/02/2023** à **14:52**

Merci ms ils le savent déjà. Le loyer doit être payé. Point. Pour eux, cela ne les concerne pas. Bon. Merci à vous

Par **Pierrepaulejean**, le **22/02/2023** à **15:13**

avez vous essayé de vous rendre dans les locaux de la CAF ?

Par **mariouchka**, le **23/02/2023** à **06:30**

Les rendez vous a Lyon sont tres loin.Mais j ai pu les joindre hier au telephone. Deja pas tres sympathique la dame. Elle me repond que mon dossier est en attente d etre etudie. Je lui dis que je ne comprends pas, qu il faut 3 mois pr que j ai une reponse d autant plus que c est une erreur de chez eux. Tout a ete envoye par ma regie depuis juillet 2022. je ne dois rien et ils

ont quand meme suspendu mes prestations. puisque le dossier est complet, faites le en urgence. Non on ne peut pas Mme et elle a raccroche. Et en cours de conversation : surtout ne nous relancez pas cela ne sert a rien. 3 mois pr ça mais c est incroyable. N y a t il pas un service en urgence ? En tous les cas, je vous remercie de me repondre aussi rapidement.

Par **Marck.ESP**, le **23/02/2023 à 07:20**

Bonjour et bienvenue

A toute fin utile

*"Le médiateur administratif de la Caf intervient à la suite d'une démarche préalable, lorsqu'une situation de blocage persiste. Il agit afin de résoudre la difficulté et s'assure de la bonne compréhension de sa réponse."*

**Par courrier** : à l'attention du médiateur administratif, à l'adresse de ma Caf.

**Par mail** : sur [caf.fr](https://caf.fr) > Rubrique Mon Compte, en adressant votre message à l'attention du médiateur administratif

Par **mariouchka**, le **23/02/2023 à 07:30**

Je vous remercie, Je vais ecrire alors au Mediateur de lla CAF. Je vous tiendrez au courant.